



# Conseil d'administration

343<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2021

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de l'emploi et de la protection sociale

**Date:** 20 octobre 2021

**Original:** anglais

Première question à l'ordre du jour

## Point sur les ressources, programmes et activités de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail

### Objet du document

Le présent document fait le point sur les ressources, programmes et activités de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail. Il porte principalement sur les périodes biennales 2018-19 et 2020-21 (voir le projet de décision au paragraphe 24).

**Objectif stratégique pertinent:** Protection sociale.

**Principal résultat:** Résultat 7: Une protection adéquate et efficace pour tous au travail.

**Incidences sur le plan des politiques:** Mise en œuvre de la Stratégie globale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 91<sup>e</sup> session.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Voir le projet de décision.

**Unité auteur:** Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE).

**Documents connexes:** Aucun.

## ► I. Introduction

---

1. Le présent document fait le point sur les programmes, les activités et les ressources consacrés aux travaux du Bureau dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail (SST). Il porte principalement sur les périodes biennales 2018-19 et 2020-21.
2. La protection des travailleurs contre les maladies générales et professionnelles et les accidents résultant du travail est l'un des objectifs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) depuis sa création en 1919, objectif expressément mentionné dans le Préambule de la Constitution de l'Organisation. La Déclaration de Philadelphie (1944) consacre quant à elle «l'obligation solennelle pour l'Organisation internationale du Travail de seconder la mise en œuvre, parmi les différentes nations du monde, de programmes propres à réaliser [...] une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations». Plus récemment, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) a reconnu l'importance fondamentale de la SST pour le travail décent<sup>1</sup>. En 2021, l'OIT, dans sa résolution intitulée «Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19», a souligné l'importance d'œuvrer à la protection de tous les travailleurs et, à cette fin, de «[r]enforcer les mesures de sécurité et de santé au travail en coopérant avec les institutions publiques, les entreprises privées, les employeurs, les travailleurs et leurs représentants». À l'échelle plus vaste du système des Nations Unies, l'objectif 8 des objectifs de développement durable, qui porte sur le travail décent et la croissance économique, est assorti d'un indicateur (8.8.1) concernant la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration.
3. La pandémie de COVID-19 a plus que jamais mis en lumière le caractère indispensable de la SST et l'importance de stratégies de prévention efficaces. Le risque de contracter le virus dans le milieu professionnel et l'arsenal de mesures mis en place pour réduire le risque de transmission ont pesé lourdement sur les travailleurs et sur les entreprises du monde entier. Les accidents industriels survenus récemment ont fourni une nouvelle illustration des conséquences catastrophiques que pouvaient entraîner des lacunes sur le plan de la sécurité et de la santé au travail<sup>2</sup>. Les estimations effectuées avant la pandémie témoignaient déjà de l'urgence du problème. Des estimations plus récentes de la part des maladies et accidents liée au travail, qui ont mis en regard 41 types d'exposition aux risques professionnels et leurs conséquences sanitaires, montrent qu'au moins 1,9 million de décès et une perte de 90 millions d'années de vie en bonne

---

<sup>1</sup> À sa 108<sup>e</sup> session (2019), la Conférence internationale du Travail a également adopté une résolution priant le Conseil d'administration «d'examiner, dans les meilleurs délais, des propositions visant à inclure des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre de l'OIT relatif aux principes et droits fondamentaux au travail». À sa 341<sup>e</sup> session (mars 2021), le Conseil d'administration du BIT a examiné des questions de fond concernant le suivi de la résolution et a approuvé un plan de travail révisé, y compris l'éventuelle inscription d'une question technique à l'ordre du jour de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence.

<sup>2</sup> Parmi les exemples récents, on citera l'explosion survenue en 2020 dans le port de Beyrouth, qui a fait 218 morts, 7 000 blessés et laissé quelque 300 000 personnes sans abri, selon les estimations; l'incendie qui s'est déclaré en 2021 dans une usine de transformation alimentaire à Rupganj, au Bangladesh, et a fait 52 morts; et l'incendie dû à une explosion de produits chimiques en 2021 dans une usine de traitement des plastiques à Bangkok, qui a blessé des dizaines de travailleurs.

santé (années de vie ajustées sur l'incapacité) sont imputables à l'exposition à 19 facteurs de risque au travail <sup>3</sup>.

4. À sa 91<sup>e</sup> session (2003), la Conférence internationale du Travail a adopté une stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail, dans laquelle il était réaffirmé qu'il incombait à l'OIT de favoriser une approche préventive destinée à réduire les accidents et maladies liés au travail en promouvant plus largement une culture de prévention en matière de sécurité et de santé, et une meilleure gestion de la SST au niveau national et dans les entreprises. Cette stratégie appelait à l'action dans divers domaines: promotion, sensibilisation et mobilisation; ratification et mise en œuvre des instruments de l'OIT portant sur la SST; assistance et coopération techniques; développement, gestion et diffusion des connaissances; et collaboration internationale. Sur la base de la stratégie globale de 2003 et de l'étude d'ensemble de 2009 consacrée à la sécurité et à la santé au travail, le Conseil d'administration a approuvé à sa 307<sup>e</sup> session (mars 2010) un plan d'action couvrant la période 2010-2016 en vue de parvenir à une large ratification et à une mise en œuvre effective de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, du protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

## ► II. Action de l'OIT dans le domaine de la SST

---

5. Un riche corpus de normes internationales du travail, de recueils de directives pratiques, de lignes directrices et d'outils stratégiques et techniques a été constitué pour aider les États Membres à réduire les taux toujours élevés de décès et de maladies liés au travail ainsi que pour renforcer les capacités des mandants de l'Organisation à prévenir et gérer les dangers et les risques au travail. Les activités menées par le Bureau dans le domaine de la SST couvrent tous les éléments des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail, tels qu'ils sont définis par l'article 4 de la convention n° 187, et portent sur un large éventail de risques, déjà bien connus ou en voie d'apparition, notamment les risques physiques, biologiques, chimiques, ergonomiques et psychosociaux, ainsi que sur la promotion de la santé et le bien-être. Une attention toute particulière est accordée aux déficits en matière de SST qui sont fréquemment observés dans les micro et petites entreprises et dans l'économie informelle, ainsi qu'aux améliorations de la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
6. Ces dernières années, une partie du programme et du budget de l'OIT a été spécialement consacrée à la SST. En 2018-19, le Bureau a aidé 33 États Membres à renforcer leurs systèmes nationaux de SST conformément aux dispositions de la convention n° 187, notamment à élaborer ou à mettre à jour leurs profils, politiques, programmes, lois, cadres institutionnels, mécanismes de dialogue social et systèmes d'enregistrement et de notification en matière de SST. Les résultats obtenus ont dépassé les objectifs qui avaient été fixés pour la période biennale <sup>4</sup>.
7. Les activités relatives à la SST sont menées au titre du produit 7.2 du programme et budget 2020-21 (Capacité accrue des États Membres à garantir des conditions de travail

<sup>3</sup> OIT et OMS, *WHO/ILO Joint Estimates of the Work-related Burden of Disease and Injury, 2000–2016: Global Monitoring Report* (septembre 2021).

<sup>4</sup> Voir BIT, *Résultats en matière de travail décent – Exécution du programme de l'OIT 2018-19*, ILC.109/I(A).

sûres et salubres). Les résultats sont mesurés à l'aune de deux indicateurs axés sur le renforcement soit des infrastructures nationales de SST par l'élaboration de politiques et programmes et des activités de renforcement des capacités (7.2.1), soit des systèmes d'enregistrement et de notification en matière de SST (7.2.2). Les États Membres étant de plus en plus nombreux à demander un appui technique au BIT en matière de SST, 43 pays ont été ciblés au titre de l'indicateur 7.2.1 pendant la période biennale en cours. En outre, il a été déterminé que 47 pays pouvaient continuer à bénéficier d'un appui au titre de l'indicateur 7.2.1 en vue de réalisations futures, ce qui fait de cet indicateur le plus considérable du programme et budget de l'OIT pour la période biennale 2020-21. Il est vraisemblable que, à la fin de 2021, des réalisations touchant la SST pourront également être enregistrées au titre d'autres résultats, notamment le résultat 1<sup>5</sup>.

## Activités de promotion, de sensibilisation et de mobilisation

8. L'OIT a poursuivi sans relâche ses activités de sensibilisation et de mobilisation autour de la SST, notamment dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, qui a lieu chaque année le 28 avril depuis 2003<sup>6</sup> et qui reçoit un écho planétaire grâce à la presse et aux médias sociaux. Chaque année, cette campagne de sensibilisation met en lumière une question d'importance nouvelle ou accrue<sup>7</sup>. Le Bureau participe en outre à des réunions internationales visant à promouvoir une culture de prévention dans le domaine de la sécurité et de la santé, comme le Congrès mondial triennal sur la sécurité et la santé au travail, ainsi qu'à de nombreux autres événements et séances de formation organisés aux niveaux mondial et régional.

## Instruments relatifs à la SST

9. L'OIT promeut la ratification et appuie la mise en œuvre de plus de 40 normes internationales du travail relatives à la SST<sup>8</sup>, essentiellement en aidant à l'élaboration de politiques et de programmes et au renforcement des infrastructures de SST. L'Organisation utilise à cette fin des fonds provenant du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.
10. Le Bureau met en œuvre les recommandations du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (ci-après le «groupe de travail tripartite»). Conformément à la décision du Conseil d'administration, le groupe de travail tripartite a examiné lors de sa troisième réunion (septembre 2017) 19 instruments relatifs à la SST. Il a formulé des recommandations aux fins de la classification de ces instruments, selon qu'ils étaient à jour ou non, et a recensé les éventuelles lacunes normatives et les instruments appelant des mesures de suivi concrètes et assorties de délais de mise en œuvre. Le groupe de travail tripartite a ensuite examiné neuf instruments sectoriels relatifs à la SST, formulé des recommandations à l'intention du Conseil d'administration

---

<sup>5</sup> Des mandants tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif. Les résultats concernant les inspections portant sur la SST sont mentionnés au titre du produit 1.3.

<sup>6</sup> Pour la journée de 2021, les mandants et les bureaux de l'OIT dans le monde entier ont organisé plus de 40 campagnes régionales et nationales sur les médias sociaux, des conférences, des webinaires, des dialogues virtuels et autres événements thématiques. En 2020, 34 événements mondiaux, régionaux ou nationaux ont été organisés.

<sup>7</sup> Au cours des dernières années, elle a notamment consisté à mettre en évidence les risques de SST sous l'angle de l'avenir du travail; en 2020 et 2021, cette campagne a été axée sur la prévention et la sensibilisation au sujet des risques que le COVID-19 et d'autres pandémies constituent pour le monde du travail.

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations, voir «Normes internationales du travail en matière de SST».

et demandé au Bureau de formuler, pour l'éventuelle inscription à l'ordre du jour des futures sessions de la Conférence internationale du Travail, des propositions de questions normatives sur les risques biologiques et l'ergonomie, le regroupement des instruments concernant les risques chimiques et la révision des instruments concernant la protection des machines. Il a également prié le Bureau de commencer à élaborer des directives techniques sur les risques biologiques et les risques chimiques et à envisager de procéder à une date ultérieure à un examen périodique du Recueil de directives pratiques de 2011 sur la sécurité et la santé dans l'utilisation des machines. Une réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques a depuis été proposée pour 2022, et une question normative relative à la protection contre les risques biologiques a été inscrite à l'ordre du jour des 112<sup>e</sup> et 113<sup>e</sup> sessions de la Conférence (2024 et 2025). Conformément à une décision prise par le Conseil d'administration à sa 335<sup>e</sup> session (mars 2019), le Bureau a préparé un projet de recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure, qui sera examiné et adopté par une réunion d'experts en octobre 2021, et révisé actuellement le Recueil de directives pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans la construction.

## Assistance et coopération techniques

11. Le Bureau élabore et applique des méthodologies pour promouvoir la formulation de politiques, profils et programmes nationaux de SST et aider à leur mise en œuvre. Il fournit par ailleurs aux mandants une assistance stratégique et technique sous diverses formes: rédaction et publication de rapports, notes d'information, et outils techniques<sup>9</sup>, fourniture de matériel de formation, développement des capacités (notamment par l'intermédiaire du Centre international de formation de l'OIT, Turin)<sup>10</sup>, analyse de travaux de recherche sur la SST, mise sur pied de projets de coopération pour le développement et de partenariats avec des experts locaux et des professionnels de terrain au sujet de toutes les catégories de risques.
12. À sa 325<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2015), le Conseil d'administration a pris note du programme phare Sécurité + Santé pour tous, dont la finalité est d'améliorer la sécurité et la santé de tous les travailleurs dans le monde par le développement des connaissances, des capacités et de cadres nationaux appropriés et par la stimulation de la demande dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail<sup>11</sup>. Ce programme vient à l'appui et dans le prolongement du travail actuellement accompli par l'OIT en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des normes relatives à la SST, en tirant parti de l'expertise multidisciplinaire de l'Organisation et en créant une synergie avec d'autres programmes phares. Le programme phare Sécurité + Santé pour tous comprend le Fonds Vision Zéro, une initiative du G7 qui a été approuvée par le G20 en 2017. Ce Fonds, dont l'action est axée sur les chaînes d'approvisionnement mondiales dans les secteurs de l'agriculture, de l'habillement et de la construction, a pour objectif de réduire à zéro le nombre de décès, d'accidents graves et de maladies liés au travail

---

<sup>9</sup> En 2020 et 2021, une grande partie des ressources a été consacrée à l'élaboration d'[orientations et d'outils techniques sur la pandémie de COVID-19](#) (notamment sur les pratiques de travail sûres et les politiques de retour au travail), ainsi qu'à la fourniture d'une assistance directe aux pays, en puisant à la fois dans les ressources du budget ordinaire et dans celles affectées à la coopération pour le développement.

<sup>10</sup> En 2021, le Centre international de formation, avec le soutien du Bureau, a organisé 21 cours, dont un programme de master en sécurité et santé au travail.

<sup>11</sup> Le programme Sécurité + Santé pour tous, qui est mené dans 19 pays, comptabilise à ce jour 28 projets de coopération pour le développement, dont 22 sont en cours.

par le développement d'initiatives publiques et privées à l'intention de certaines entreprises qui opèrent dans les pays à revenu faible ou moyen, et la mise en place d'activités de prévention pour améliorer la SST, notamment sur le plan de la gestion des risques, conformément aux principes directeurs formulés par l'OIT<sup>12</sup>.

## Développement, gestion et diffusion des connaissances

- 13.** Soucieuse de permettre un large accès à l'information, l'OIT a développé et administre plusieurs bases de données, sources d'information et réseaux en matière de SST<sup>13</sup>.
- 14.** Le Bureau continue d'apporter son appui et d'effectuer des travaux de recherche sur la question des risques en matière de SST, notamment les risques biologiques, les risques chimiques et les accidents industriels majeurs, ainsi que les nouveaux risques liés au changement climatique, aux technologies, à la démographie, aux nouvelles formes de travail et aux chaînes d'approvisionnement. Les risques physiques et ergonomiques sont également un axe de travail fondamental, notamment ceux liés à l'évolution des modalités de travail, comme la généralisation du télétravail. Les risques psychosociaux et la promotion de la santé sur le lieu de travail, notamment la prévention de la violence, du harcèlement et de la toxicomanie, demeurent également des thématiques importantes.
- 15.** La nécessité d'améliorer la collecte et la qualité des statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles n'est plus à démontrer. En 2019, l'OIT a signé un protocole d'accord avec l'OMS en vue d'élaborer une nouvelle méthode pour établir et mettre régulièrement à jour des estimations conjointes de la part des maladies et accidents liée au travail. Ces estimations permettront aux décideurs de mieux surveiller l'exposition aux facteurs de risque et les problèmes sanitaires liés au travail aux niveaux national, régional et mondial.

## Collaboration internationale

- 16.** La collaboration internationale dans le domaine de la SST comprend toutes les activités que l'OIT entreprend conjointement ou en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. L'élaboration de politiques et de programmes, la participation à des comités techniques, la préparation de normes techniques, la création de bases de données et de matériel d'information, et l'organisation de conférences et d'ateliers sont du nombre de ces activités. Dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, l'OIT coordonne avec huit autres institutions des Nations Unies les politiques relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, à la durabilité et à l'environnement et les activités menées en la matière au niveau mondial. Du fait de la participation de l'OIT à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, les acteurs du monde du travail sont

---

<sup>12</sup> Le Fonds Vision Zéro mène actuellement des activités en Colombie, en Éthiopie, au Honduras, à Madagascar, au Mexique, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam; il fournit, en collaboration avec le programme Better Work, une assistance sur la SST face au COVID-19 au Bangladesh, au Cambodge, à l'Indonésie et au Viet Nam.

<sup>13</sup> On citera, notamment, la base de données mondiale du BIT concernant les législations en matière de sécurité et santé au travail (LEGOSH); la base de données mondiale du BIT concernant les agences, institutions et organisations sur la sécurité et la santé au travail (INTEROSH); la base de données des fiches internationales de sécurité chimique; la bibliothèque électronique du BIT sur l'administration et l'inspection du travail et la sécurité et santé au travail; l'Encyclopédie de sécurité et de santé au travail du BIT; le Thésaurus du BIT sur la sécurité et la santé au travail; le glossaire du BIT sur la sécurité et la santé au travail ainsi que les fiches internationales des risques par profession.

associés au débat mondial sur la gestion sûre des produits chimiques. En outre, l'OIT est partie à des engagements multilatéraux pris au titre des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata. La collaboration avec l'OMS porte notamment sur les accidents industriels majeurs, les produits chimiques, les risques biologiques et les maladies transmissibles et non transmissibles, en particulier dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Par ailleurs, l'OIT fournit à l'OMS des conseils techniques aux fins de l'élaboration des lignes directrices de cette organisation sur la santé mentale au travail, ainsi que des orientations au sujet du COVID-19 et du télétravail <sup>14</sup>.

- 17.** D'autres formes de collaboration multilatérale englobent les activités menées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organisations internationales pour promouvoir l'application de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, notamment en favorisant la participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration de normes internationales sur la sûreté et la protection radiologiques, en participant aux travaux du Comité des normes de sûreté radiologique et du Comité des normes de préparation et de conduite des interventions d'urgence, et en siégeant au Comité interorganisations de sûreté radiologique (IACRS) <sup>15</sup>. L'OIT travaille en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de promouvoir la SST dans les zones rurales. De plus, elle collabore de longue date dans le domaine de la SST avec des institutions financières telles que la Banque mondiale (notamment au titre du Cadre environnemental et social), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque africaine de développement.
- 18.** L'OIT collabore par ailleurs régulièrement avec des organisations non gouvernementales telles que l'Association internationale d'ergonomie (IEA) <sup>16</sup>, la Commission internationale de la santé au travail (CIST) <sup>17</sup>, l'Association internationale de

---

<sup>14</sup> L'accord conclu en 1948 entre l'OIT et l'OMS, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du BIT et l'Assemblée mondiale de la santé, prévoit la mise en place d'un comité mixte sur la santé au travail chargé de définir les domaines d'action prioritaires et les activités conjointes ou coordonnées aux niveaux international, national et régional. Depuis sa création en 1950, le comité a tenu 13 sessions, convoquées à tour de rôle par les deux organisations, généralement tous les cinq ans. La dernière session a été convoquée par l'OIT en 2003.

<sup>15</sup> L'IACRS promeut la cohérence et la coordination des politiques en matière de sûreté et de protection radiologiques. Il se compose de huit organisations intergouvernementales ou institutions assimilées (Commission européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation internationale du Travail, Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation panaméricaine de la santé, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et Organisation mondiale de la santé) et de cinq organismes non gouvernementaux.

<sup>16</sup> L'OIT et l'IEA ont élaboré les Principes and Guidelines for Human Factors/Ergonomics (HF/E) Design and Management of Work Systems, qui indiquent comment intégrer les facteurs physiques, cognitifs et organisationnels et l'ergonomie dans la conception et la gestion des systèmes de travail afin de garantir la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs et d'améliorer la performance, l'efficacité et la durabilité des travailleurs et des organisations. Le document sera publié par le BIT et servira de référence technique pour l'élaboration d'une norme internationale du travail sur les facteurs humains et l'ergonomie au travail. L'OIT et l'IEA collaborent actuellement à l'élaboration d'un rapport sur les législations et les pratiques nationales concernant les facteurs humains/l'ergonomie sur le lieu de travail et la manutention manuelle de poids.

<sup>17</sup> La CIST est une organisation professionnelle qui a été fondée en 1906 pour promouvoir le progrès scientifique, les connaissances et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans tous leurs aspects. Elle compte 2 000 membres dans 105 pays. Elle est membre du Comité directeur de la Coalition mondiale pour la sécurité et la santé au travail, dont l'OIT assure la présidence.

la sécurité sociale, l'Association internationale d'hygiène du travail (IOHA)<sup>18</sup>, l'Institution de la sécurité et de la santé au travail et l'Association internationale de l'inspection du travail. L'OIT collabore avec des organismes régionaux tels que la Commission européenne<sup>19</sup>, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation panaméricaine de la santé et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

19. Le Bureau préside depuis 2019 le Comité directeur de la Coalition mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Il assure également le secrétariat de ce comité et des groupes de travail. La coalition mondiale est une initiative multipartite à laquelle participent des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, ainsi que des organisations mondiales et régionales. Elle a pour objectif de contribuer au débat international et à la diffusion de connaissances sur les principaux sujets influant sur le présent et l'avenir de la SST.
20. À la suite de la mise en œuvre expérimentale, sur une période de quatre ans, d'un accord conclu le 6 août 2013 avec l'Organisation internationale de normalisation, concernant notamment les systèmes de gestion de la SST, le Conseil d'administration du BIT, après avoir examiné en mars 2018 les résultats de cette mise en œuvre, a décidé de résilier officiellement l'accord<sup>20</sup>.

### ► III. Ressources de l'OIT consacrées à la SST

---

21. Le Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (LABADMIN/OSH) du Département de la gouvernance et du tripartisme est le service chargé de gérer les programmes et activités de l'OIT en matière de SST, en collaboration avec d'autres unités du siège et les bureaux extérieurs. Ses tâches comprennent la coordination des activités de conseils stratégiques et techniques, la sensibilisation, le développement et la diffusion des connaissances, le renforcement des capacités, la liaison avec les acteurs multilatéraux et la promotion de la collaboration interrégionale par l'intermédiaire d'une équipe mondiale d'appui technique<sup>21</sup>. Le service assure le suivi des décisions du Conseil d'administration touchant à la SST et participe à ce titre aux travaux relatifs au mécanisme d'examen des normes (élaboration de directives techniques et soutien technique à l'établissement de normes) ainsi qu'au débat actuel sur la SST en tant que composante des principes et droits fondamentaux au travail. Les ressources disponibles sur le terrain étant limitées, le service aide directement les bureaux extérieurs et les mandants à mettre en œuvre les plus de 40 normes internationales du travail ou à en préparer la ratification et, de manière générale, se charge des activités au titre du produit 7.2. Le service gère le programme

---

<sup>18</sup> Actuellement, la CIST et l'IOHA contribuent à l'élaboration du projet de directives techniques sur les risques biologiques et soutiennent les activités de formation spécialisées de l'OIT.

<sup>19</sup> Les activités de l'OIT en matière de SST sont entreprises en collaboration avec divers bureaux de la Commission européenne, dont la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, la Direction générale des partenariats internationaux, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Les partenariats en cours sur les activités liées à la SST comprennent des conférences, des séminaires, des recommandations relatives aux principes de l'Union européenne et de l'OIT en matière de SST, et l'appui à des programmes interinstitutions, par exemple par le financement régulier des fiches internationales de sécurité chimique. La Commission européenne est l'un des donateurs du Fonds Vision Zéro; elle est membre du Comité directeur de la Coalition mondiale pour la sécurité et la santé au travail.

<sup>20</sup> GB.331/PV, paragr. 320. Voir également [résiliation de l'Accord ISO par l'OIT](#).

<sup>21</sup> Outre la SST, le Service LABADMIN/OSH est chargé de l'administration du travail et de l'inspection du travail, qui relèvent actuellement du produit 1.3 du programme et budget 2020-21.

phare Sécurité + Santé pour tous (Fonds Vision Zéro y compris) et préside la Coalition mondiale pour la sécurité et la santé au travail.

- 22.** Les crédits du budget ordinaire initialement alloués au service (à l'exception des activités de coopération pour le développement financées par le budget ordinaire et des fonds affectés au perfectionnement du personnel) restent pour l'essentiel constants depuis 2016 (voir annexe I). Leur montant est en moyenne de 11,8 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) par période biennale, avec un minimum de 11,1 millions de dollars É.-U. en 2020-21 et un maximum de 12,6 millions de dollars É.-U. en 2022-23 pour les dépenses de personnel et les dépenses non afférentes au personnel. Après déduction des dépenses de personnel (pour les postes inscrits au budget ordinaire), le pourcentage de ressources disponibles pour les activités, notamment celles liées à la SST, n'a cessé de diminuer: 18 pour cent du budget en 2016-17, 13,8 pour cent en 2018-19, 12,3 pour cent en 2020-21 et 12 pour cent en 2022-23. En juillet 2021, plus de 61 millions de dollars É.-U. avaient été alloués à des projets de coopération pour le développement par le biais du programme phare Sécurité + Santé pour tous (voir annexe II). Des contributions ont été reçues de 13 partenaires de développement différents. Le programme phare, mis en œuvre dans 19 pays, couvre une population cible totale de 138 millions de travailleurs qui bénéficient directement ou indirectement de ses interventions <sup>22</sup>. Le crédit budgétaire prévu au titre de l'indicateur 7.2 du programme et budget pour 2020-21 est de 26,27 millions de dollars É.-U., 90 pour cent de ce montant provenant de ressources extrabudgétaires.
- 23.** Le nombre de postes de spécialistes techniques de la SST financés par le budget ordinaire de l'OIT est resté stable au cours des dernières périodes biennales. Pendant la période biennale 2016-17, neuf postes permanents ont été officiellement désignés comme des postes de spécialistes de la SST, et ce chiffre s'élèvera progressivement à 11 en 2020-21. Toutefois, certains spécialistes s'occupent également de l'administration du travail et de l'inspection du travail. Pour la période biennale 2022-23, un nouveau poste technique sur la SST a été officiellement créé pour le service, qui dispose donc d'un total de 12 postes. Sur le terrain, le nombre de postes de spécialistes de la SST relevant du budget ordinaire a légèrement augmenté dans l'ensemble, passant de huit pour la période biennale 2016-17 à dix pour celle de 2022-23. À compter de la période biennale 2020-21, deux régions (États arabes et Europe et Asie centrale) disposent chacune d'un spécialiste de la SST. La région Asie et Pacifique en compte deux et la région Afrique trois. À partir de la période biennale 2022-23, un nouveau poste technique sur la SST sera officiellement créé pour la région des Amériques, où le nombre de spécialistes passera de deux à trois.

## ► **Projet de décision**

---

- 24. Le Conseil d'administration prend note du rapport communiqué par le Bureau et prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations lors de la mise en œuvre du programme et budget pour 2022-23 et de la préparation des futures propositions de programme et de budget.**

---

<sup>22</sup> La création d'un programme phare sur la SST a augmenté le financement disponible pour les activités menées aux niveaux mondial et national, mais ni des ressources ni des postes supplémentaires n'ont été prévus pour gérer le programme ou fournir un soutien technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.

► **Annexe I****Ressources du budget ordinaire allouées à LABADMIN/OSH \*,  
2016-2023 (en dollars É.-U.)**

Période biennale	Dépenses de personnel	Dépenses non afférentes au personnel	Montant total	Pourcentage des dépenses non afférentes au personnel
2016-17	10 058 640	2 202 884	12 261 524	18,0
2018-19	9 613 680	1 537 430	11 151 110	13,8
2020-21	9 740 400	1 363 547	11 103 947	12,3
2022-23	11 080 800	1 513 196	12 593 996	12,0
<b>Moyenne</b>			<b>11 777 644</b>	

\* Couvrant les domaines techniques de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail

► **Annexe II**

**Financement du programme phare Sécurité + Santé pour tous  
2015-2021**

